

## **Usurpation d'identité Passeport**

Le programme d'usurpation d'identité passeport du DOJ offre aux victimes d'usurpation d'identité un moyen de prouver le délit d'usurpation d'identité aux créanciers et aux forces de l'ordre. Les victimes d'usurpation d'identité peuvent présenter leur passeport aux forces de l'ordre pour éviter l'arrestation pour des infractions commises par une personne utilisant des informations volées, aux créanciers pour les aider à enquêter sur les frais frauduleux et aux agences de renseignements sur la consommation comme notification officielle des frais contestés sur les rapports de crédit.

Pour pouvoir bénéficier d'un passeport, vous devez déposer une plainte auprès du service de police compétent pour votre lieu de résidence. Vous pouvez demander un passeport en même temps que vous déposez votre plainte auprès de la police.

Pour déposer une demande, [cliquez ici](#). Le grand public peut envoyer la demande par courrier ou par fax à l'adresse suivante :

Département de la justice du Delaware - Programme d'usurpation d'identité passeport  
Unité de protection du grand public  
Immeuble de bureaux de l'État de Carvel  
820 N. French St., Cinquième étage  
Wilmington, DE 19801

Fax : (302) 577-6499

Les citoyens qui ont des questions sur le programme d'usurpation d'identité passeport sont invités à contacter l'unité de protection du grand public au (800) 220-5424.